



Conseils techniques, assistance et expertise en cas de dégât, faute de construction ou médiation

Vous rencontrez des défauts de construction, vous aimeriez en connaître les causes et savoir comment les résoudre ? Vous avez été désigné comme expert juridique dans le cadre d'une procédure judiciaire ? Vous souhaitez avoir l'assistance d'un expert technique pour vous aider à rédiger le rapport ? Vinçotte vous conseille et vous assiste dans le cadre de dégâts, de fautes de construction ou de médiation.

Your tailor-made solution

Dans le cas de constructions endommagées, Vinçotte vous propose plusieurs services:

- Contrôles visuels
- Tests et mesures
- Expertise technique dans le cadre juridique

Dans le cas de dommages de construction, nos experts procèdent à des contrôles visuels. Les dommages peuvent être des :

- Fuites, infiltrations, humidité,
- Craquelures, fentes, affaissements, dégradations,
- Corrosion, vieillissement, dépréciation,
- Etc.

Lorsque les plans sont disponibles et mis à disposition de nos experts, des tests et mesures peuvent être effectués dans le but d'analyser les problèmes potentiels. Ils peuvent ainsi détecter les anomalies et proposer des solutions nécessaires. Dans le cas de litiges dus à des défauts ou dommages de construction, les partis lésés peuvent engager une procédure judiciaire et désigner un expert juridique. Ce dernier peut avoir besoin d'un rapport d'expert technique d'un organisme indépendant. C'est ici que Vinçotte intervient dans sa qualité d'expert indépendant.

Your result

Grâce à ce service, vous recevez des conseils techniques formulés dans un rapport. Sur la base de ce dernier, vous pouvez apporter des réparations aux défauts de manière à ce que la structure puisse être remise en service en toute sécurité. Egalement, dans le cadre de litiges de construction, ce rapport peut aider l'expert juridique dans ses démarches.

Please note

Législation - Arrêtés royaux

- RGPT et Code du bien-être au travail
- RGIE
- Règlements régionaux et municipaux

Règles et normes

- Normes belges et européennes, y compris les normes de la série NBN EN 1990 à 1999 inclus (Eurocodes) et de la série NBN B
- Spécifications techniques (STS)
- Notes d'information technique CSTC, OCW et ATG
- Règlements techniques ETAG et PTV

- Caractéristiques techniques spécifiques

In which situation?

Ce service est nécessaire lorsqu'une action en justice a été intentée dans le cadre d'un litige de construction et que l'avocat requiert une assistance technique spécifique.